

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 20  
Pouvoirs : 0  
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :  
Le 09/06/2020

Le 15 juin 2020, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

**OBJET : MOBILITE - Demande de subventions – Travaux Estacade Trévoux continuité cyclable**

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Bureau que dans le cadre de la politique des Déplacements de la Communauté de communes, il a été décidé la réalisation sur la commune de Trévoux d'une estacade afin de permettre le traitement d'une discontinuité cyclable très dangereuse pour les vélos et les piétons pour la traversée de la commune.

Il s'agit de créer une continuité du chemin de halage le long de la Saône sur la commune de Trévoux ; chemin de halage qui constitue une piste cyclable en site propre pour les vélos. Ce chemin de halage est utilisé sur 400 ml par la route départementale 933 qui est très fréquentée avec 13 000 véhicules / jour dont 600 poids lourds.

Il s'agit également de permettre une connexion vélo à terme avec la future gare du BHNS (Bus à Haut Niveau de Services) qui permettra une jonction en transports collectifs entre Trévoux et la gare de Lyon Part Dieu (25 km).

L'ensemble de ces projets permettra à terme de « désengorger » la rive gauche de la Saône et de favoriser le développement de modes de transports alternatifs à la voiture avec l'utilisation des modes doux et des transports collectifs.

En septembre 2019, une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été lancée avec les cabinets ISL / HYL. Cette étude a permis de définir les différentes solutions techniques possibles de ce projet d'estacade et d'affiner les coûts de ce projet.

Ces différentes solutions techniques ont été présentées au Bureau du 14 novembre 2019 et au Conseil du 25 novembre 2019 qui ont validé la solution technique 3 de l'estacade, à savoir sur la partie haute au niveau de la RD 933.

Le programme technique pour la consultation de la maîtrise d'œuvre a donc pu être élaboré en lien avec l'AMO et la consultation a été lancée fin février 2020. La notification du marché de maîtrise d'œuvre est effective depuis le 12 mai 2020 et plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu (mai et juin 2020). L'objectif étant un démarrage des travaux au second semestre 2021.

Il est précisé qu'une subvention de l'ADEME a déjà été obtenue pour un montant de 70 000 € dans le cadre de l'Appel à projet « A VELO » pour participer au financement des études de maîtrise d'œuvre.

Il indique que l'opération d'estacade (travaux) peut bénéficier de subventions de la part de la Région, du Département de l'Ain et de l'Etat (Appel à Projet Fonds Mobilités Actives continuités cyclables ; DSIL et FNADT).

Une première délibération du Bureau sur le plan de financement de cette opération a été prise le 4 mai dernier (délibération N°2020B06). Depuis, et à la suite des échanges avec différents partenaires financiers, ce plan de financement a évolué et a été modifié. Il prend en compte notamment les premiers rendus techniques et financiers de la maîtrise d'œuvre, la possibilité d'un bonus pour le Fonds Mobilités Actives lié à la mise en place du dispositif « Savoir rouler à vélo » permettant de passer de 20 % de subvention à 30 %.

Ce dispositif pédagogique vise à mettre en place des formations d'apprentissage du vélo et des règles de conduite auprès des scolaires et notamment des 6 – 11 ans.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de travaux de l'estacade est donc indiqué ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE MODIFIER** la délibération du Bureau du 4 mai 2020 N°2020B06 ;
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour les travaux de création d'une estacade sur la commune de Trévoux, comme suit :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Coût des travaux estimés	3 900 000 €	Etat - AAP Fonds Mobilités Actives Continuités Cyclables	1 170 000 €	30 %
		Etat FNADT	200 000 €	5,13 %
		Etat - DSIL	250 000 €	6,41 %
		Région Auvergne Rhône-Alpes	1 170 000 €	30 %
		Département Ain	200 000 €	5,13 %
		Ville de Trévoux	130 000 €	3,33 %
		Reste à charge de la CCDSV Sur fond propre	780 000 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>100 %</b>

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat (Fonds Mobilité active, DSIL, FNADT), de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ain et de la Ville de Trévoux ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2020 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

16 JUIN 2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200615-2020B22-MO

Affichage le :

16 JUIN 2020

A Trévoux, le 15/06/2020

Le Président,  
Marc PECHOUX

